

Avis adopté

Séance plénière du 28 mai 2024

Renforcer le financement des associations : une urgence démocratique

Déclaration du groupe Entreprises

Les constats sur Selon une étude publiée en 2023, le secteur associatif a un poids important dans l'économie et la société :

1 370 000 associations, 113 milliards d'euros de budget, 3,4 % du PIB, 1 850 000 salariés (soit 7,6% de l'emploi total). C'est un secteur indispensable à la préservation du lien social et présentant de nombreux atouts en matière d'actions collective, de solidarité et de présence sur les territoires. Les associations jouent également un rôle fort d'innovation et d'expérimentation.

Pour autant, ce panorama, une fois affiné, montre des disparités très importantes. On note une polarisation accrue entre des associations de très grande taille, en particulier dans les secteurs humanitaires, sanitaires et social, et une majorité d'associations de petites tailles avec des budgets dérisoires. 10,5 % des associations sont employeuses et concentrent 92,5 du budget cumulé et 1 % des associations représentent 73 % du budget cumulé. 32 % des associations ont un budget inférieur à 1 000 €. Les associations de taille moyenne voient leur nombre et leur budget continuellement baisser.

Concernant les ressources des associations plusieurs tendances impactent fortement ce secteur :

- Une diminution de la part des cotisations et des subventions publiques au profit des recettes d'activité issues de la commande publiques et de la participation des usagers au service rendu ;
- La stagnation de la part des dons et mécénat ;
- La non-discrimination (lucratif / non lucratif) imposée par l'Europe et l'accroissement du poids de la concurrence sur les acteurs de la solidarité.

Dans ce contexte, les défis rencontrés par le monde associatif sont réels. La photographie du secteur fait d'ailleurs état de certaines évolutions :

- Perte d'autonomie et transformation des associations en « outils » de l'action publique ;
- Disparition des associations de taille moyenne ;
- Orientation des projets associatifs vers des publics solvables ;
- Accroissement des inégalités territoriales.

Face à cet environnement évolutif, le Groupe Entreprises approuve les deux premières préconisations de l'avis qui visent à permettre de développer les outils adaptés pour mieux connaître le monde associatif. De même, il salue la préconisation 9 prônant la sensibilisation des TPE/PME et des grandes entreprises à l'intérêt et aux instruments du don et du mécénat ainsi qu'un relèvement des plafonds du régime mécénat d'entreprise (préconisation 14). De même, le groupe Entreprises soutient la demande d'une étude d'impact sur l'élargissement du CIR à des travaux de recherche relatifs à l'utilité sociale (préconisation 5).

Par ailleurs, tout en comprenant les enjeux importants pour le monde associatif, il s'interroge sur la faisabilité de la préconisation 6 qui vise à intégrer les activités associatives non-lucratives dans le champ de l'intérêt général au sens européen. Le Groupe Entreprises ne peut pas cautionner la préconisation 18 qui demande que la part du budget de l'Etat consacré aux associations soit portée à 2,5%. L'objectif apparaît trop ambitieux en l'état actuel des finances publiques et des restrictions budgétaires envisagées. Cela

conduirait à des arbitrages budgétaires pénalisant d'autres catégories. S'il faut renforcer les fonds des associations pour leur permettre de poursuivre correctement leurs activités, accroître la dette publique ne peut pas être une réponse raisonnable et acceptable. La production de biens communs doit résulter de solutions combinant les interventions des entreprises, des associations, des citoyens et du secteur public. C'est à ce mix à l'équilibre délicat qu'il convient de parvenir, tout en préservant les grands équilibres budgétaires.

Enfin, le groupe Entreprises approuve les demandes de simplification de cet avis mais insiste pour préserver les démarches d'évaluation qui lui apparaissent indispensables et qui permettent de justifier de l'utilisation de fonds publics.

Le groupe Entreprises vote favorablement cet avis.